

DEL2026_05_101

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 29
Votants : 35

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le 19/05/2026
ID : 093-219300472-20260513-DEL2026_05_101-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Sur proposition de Franck BARTH.

Les collectivités territoriales employant au moins 50 agents sont dotées d'un Comité Social Territorial (ci-après CST). Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans la limite suivante selon l'effectif d'agents apprécié au 1^{er} janvier soit entre quatre et six représentants lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux cents et inférieur à mille.

La date des élections pour le renouvellement général des Comités Sociaux Territoriaux est fixée au 10 décembre 2026.

Les membres représentants la collectivité territoriale ont été désignés par le Conseil Municipal du 21 mars 2026 via la délibération n°2026_03_045 portant désignation de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants de la collectivité territoriale.

Les membres représentants du personnel sont élus au scrutin de liste avec représentation à la proportionnelle. Les candidats sont inscrits sur des listes qui sont présentées par les organisations syndicales et les sièges sont répartis proportionnellement au nombre de voix obtenu par leur liste.

1/3

DEL2026_05_101

La liste électorale est établie par l'autorité territoriale.

Le CST a été créé par délibération n°2022_05_047 du 25 mai 2022 qui a fixé le nombre de représentants du personnel au sein du CST et au sein de la formation spécialisée à 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants.

Il convient donc de fixer la composition du Comité Social Territorial avec le nombre de représentants du personnel au CST en ayant recueilli l'avis préalable des organisations syndicales dans les six mois précédents la date du scrutin sur le maintien ou non du paritarisme numérique entre le nombre de représentants de la collectivité et le nombre de représentants du personnel.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants,

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025, fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026,

Vu la délibération n°2022_05_047 du 25 mai 2022 créant le Comité Social Territorial pour la commune de Montfermeil,

Considérant que la consultation des organisations syndicales a eu lieu le 13 mai 2026, soit au moins six mois avant la date du scrutin, qui aura lieu le 10 décembre 2026 ; cet avis faisant l'objet d'un compte-rendu annexé,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants du personnel titulaire est de 589 agents, soit 401 femmes et 188 hommes.

Considérant, qu'il convient de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel entre 4 et 6 représentants par délibération,

Considérant que le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé pour la durée du mandat du CST au moment de sa création et actualisé avant chaque élection,

Considérant qu'il convient également de se prononcer sur le maintien ou non du paritarisme après avoir recueilli l'avis d'une part du collège des représentants de la collectivité et d'autre part l'avis des représentants du personnel,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De reconduire la création du CST pour l'ensemble des agents de la collectivité au sein duquel est constituée une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail dans les conditions énoncées par le Code général de la fonction publique.
2. De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 6 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants du personnel soit 6 suppléants.
3. De maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est ainsi fixé à 6 pour les représentants titulaires de la collectivité et à 6 pour les représentants suppléants de la collectivité.

DEL2026_05_101

4. De prendre acte de l'avis du collège des représentants de la collectivité territoriale et des représentants du personnel a été effectué lors du CST du 13 mai 2026.
5. De dire que ces dispositions entreront en vigueur à compter des prochaines élections professionnelles fixées le 10 décembre 2026.
6. De dire que la présente délibération sera transmise aux organisations syndicales accompagnée de la part respective de femmes et d'hommes composant l'effectif, afin de leur permettre d'établir des listes de candidats proportionnées de femmes et d'hommes représentés au sein du CST.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

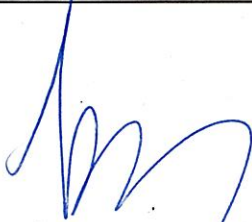
35 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

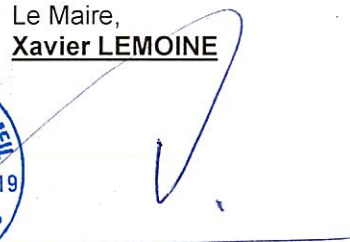
Le Secrétaire de séance,

Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,

Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026



ID : 093-219300472-20260513-DEL2026_05_101-DE

